



BAREME D'HONORAIRES

LOCATION SAISONNIERE

Locataire : Frais de dossier 25 Euros

Propriétaire : 30% du montant des loyers encaissés TTC

TRANSACTION IMMOBILIERE

Montant de la vente dont commission à la charge du vendeur

- Inférieur à 15.000 : 2000 Euros TTC

- De 15.000 à 30.000 Euros : 3000 Euros TTC

- De 30.000 à 45.000 Euros : 4500 Euros TTC

- De 45.000 Euros à 60.000 Euros : 5000 Euros TTC

- De 60.000 à 75.000 Euros : 6000 Euros TTC

- De 75.000 Euros à 100.000 Euros : 7000 Euros TTC

- Supérieur à 100.000 Euros : 7 %

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité etc) n'est du avant la conclusion du contrat.

SARL ABCE ANN AND DAVID JAMES TRAVEL - RCS n° 432 449 965 RCS Béziers
Carte Professionnelle Gestion Immobilière et Transactions n°CPI 3401 2016 000 010 613 Délivrée par la
CCI Béziers St Pons le 13/09/2018

Garantie Gestion Immobilière SOCAF 280.000 Euros Garantie Transaction SOCAF 110.000 Euros

Garantie Prestations touristiques SOCAF 30.000 Euros